

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 05 juin 2025 à 14h

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 28/05/2025

Date de publication : 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq juin à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 6 dont pouvoir : 0

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : 0

ABSENTS : Claude BOMPAR, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau communautaire

DB2025_043 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Sentier du vertige - Diagnostic écologique - Commune de Saint-Auban

DB2025_044 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - City stade du Collet de Gasq - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery

DB2025_045 : FONCIER - Acquisition de la parcelle cadastrée section « AO numéro 2 » sise Auribeau sur Siagne - lieudit le Gabre

DB2025_046 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Dépôt de candidature à l'accélérateur Lieux innovants, lieux accueillants - (France Services)

DB2025_047 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert (2 lots) - Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, pose/dépose et maintenance de mobiliers pour le réseau de transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Lancement de la procédure.

DB2025_048 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public de travaux - Appel d'offres ouvert - Restructuration de la piscine Altitude 500 - Lot 02 : VRD - Clos couvert - Avenant n°1 au marché public n°2025/07.2 attribué au groupement conjoint FAYAT BATIMENT SAS (mandataire) / T.D.C.A.

DB2025_049 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert - Attribution de deux accords-cadres à bons de commandes - Prestations d'édition et d'impression (2 lots)

DB2025_050 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert - Attribution des marchés publics - Projet de BHNS entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux (2 lots).

DB2025_051 : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert - Attribution d'accords-cadres à bons de commande - Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (04 lots).

1. Centre de surveillance urbain - Intervention de Monsieur Marc JAVAL du département des Alpes-Maritimes

2. Préparation du conseil communautaire

3. Présentation de l'arrêté de brûlage par Monsieur Jean-Luc URTITI, référent DFCI

**4. ~~Présentation de la Poste sur l'accompagnement des collectivités dans leurs projets et politiques publiques à travers les thématiques de transitions démographique, écologique, numérique et territoriale par Madame Lisa SANTONI, déléguée territoriale du Groupe sur les Alpes-Maritimes~~ >
ANNULÉE**

5. Présentation de l'évènement sportif Ride and Trail By Pays de Grasse

6. ~~Présentation du projet de règlement de la collecte~~ > REPORTÉE

7. Questions diverses

- Présentation des actions de lutte contre le harcèlement scolaire.

Décision n°DB2025_043 : Sentier du vertige - Diagnostic écologique Commune de Saint-Auban »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet du sentier du vertige de Saint-Auban, il est nécessaire de réaliser un diagnostic écologique faune et flore. Il était prévu de solliciter un financement de 40% auprès de la Région et 40% auprès de l'Etat, sur le dispositif Espace Valléen du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Le taux d'intervention Espace Valléen ne pouvant finalement excéder 40% cette année (pas de participation de l'Etat), il est proposé de revoir le plan de financement prévisionnel. Il convient donc d'établir un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la Commune les subventions dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

Décision n°DB2025_044 : City stade du Collet de Gasq - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération du city stade du Collet de Gasq, la commune de Saint-Vallier-de-Thiery a décidé de modifier le plan de financement en réorientant une demande de subvention.

Il convient donc d'établir un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions de l'Etat (DETR et ANS) dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

Décision n°DB2025_045 : Acquisition de la parcelle cadastrée « section AO numéro 2 » sise à Auribeau-sur-Siagne – lieudit « le Gabre »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La commune d'Auribeau-sur-Siagne est propriétaire de la parcelle cadastrée « section AO numéro 2 » qui correspond à un canal dit « des Moulins » destiné à permettre l'évacuation des eaux de ruissellement depuis le chemin du Gabre, jusqu'à la rivière de « la Siagne ». Ce canal est morcelé en diverses parcelles, lesquelles n'appartiennent pas en totalité à la Commune.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est par ailleurs propriétaire d'une propriété à vocation agricole d'environ 3 hectares, sise chemin du Gabre à Auribeau-sur-Siagne.

Etant propriétaire des parcelles riveraines de celle objet des présentes, qui se trouve par conséquent enclavée, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite s'en rendre propriétaire afin de faciliter l'accès et simplifier le parcellaire.

Aussi, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée « section AO n°2 » d'une superficie de 46m² à l'euro symbolique moyennant la prise en charge des frais d'acquisition et de publicité afférentes.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée « section AO n° 2 » d'une superficie de 46m², pour un montant total de 1,00 euros TTC hors frais d'enregistrement et de publicité, auprès de la commune d'Auribeau-sur-Siagne ;
- **D'APPROUVER** les termes de l'acte authentique établi en la forme administrative tel que présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, dont le projet d'acte ci-joint, et à accomplir toutes les formalités réglementaires ;

Décision n°DB2025_046 : Dépôt de candidature à l'accélérateur « Lieux innovants, lieux accueillants »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service des France services des Monts d'Azur et des Aspres, situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) pour l'une et en Quartier Politique de la Ville (QPV) pour l'autre ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à candidater auprès de la Banque des Territoires, au programme « Lieux innovants-Lieux accueillants », afin d'aménager les espaces des deux France Services.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à candidater auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers des deux France Services des Monts d'Azur et des Aspres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_047 : Appel d'offres ouvert (2 lots) - Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, pose/dépose et maintenance de mobiliers pour le réseau de transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Lancement de la procédure.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les accords-cadres à bons de commande pour la fourniture, pose/dépose et maintenance de mobiliers pour le réseau de transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour un montant maximum de commandes de 800 000 € HT sur 48 mois, et si nécessaire les accords-cadres négociés en cas de procédure initiale déclarée infructueuse.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions du Code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture, pose/dépose et maintenance de mobiliers pour le réseau de transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (2 lots) pour un montant maximum de commandes de 950 000 € HT sur 48 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les deux accords-cadres à bons de commande après attribution par la commission d'appel d'offres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer et signer les accords-cadres à bons de commande, dans les conditions prévues à l'article R2124-3.6° du Code de la commande publique, en cas de procédure initiale déclarée infructueuse ;
- **DE PREVOIR** l'inscription budgétaire au BP2025 et suivants.

Décision n°DB2025_048 : Marché public de travaux – Appel d’offres ouvert – Restructuration de la piscine Altitude 500 - Lot 02 : VRD – Clos couvert – Avenant n°1 au marché public n°2025/07.2 attribué au groupement conjoint FAYAT BATIMENT SAS (mandataire) / T.D.C.A.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 au marché public 2025/07.2 ayant pour objet d’agréer la nouvelle répartition du montant des travaux selon les co-traitants suite à la notification du marché public et des variantes acceptées par le maître d’ouvrage.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°1, joint en annexe, au marché public n°2025/07.2 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et le groupement conjoint FAYAT BATIMENT SAS (mandataire) / T.D.C.A. ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 sans incidence financière.

N°DB2025_049 - Appel d’offres ouvert – Attribution de deux accords-cadres à bons de commandes – Prestations d’édition et d’impression (2 lots)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d’autoriser Monsieur le Président à signer deux accords-cadres à bons de commande attribués par la commission d’appel d’offres du 05 juin 2025.

Les deux accords-cadres ont pour objet l’impression de documents administratifs ainsi que de supports de communication institutionnelle et événementielle.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les accords-cadres avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d’appel d’offres :

Lot n°01 : Imprimés administratifs et imprimés publicitaires

A la société NORD IMPRIM pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.D.E.D. de 28 730,60 € HT.

Lot n°02 : Impression Panneaux d’information, adhésifs, bâches, banderoles

A la société SAS PERADOTTO PUBLICITE pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.D.E.D. de 11 787,00 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2025 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2025_050 : Appel d'offres ouvert – Attribution des marchés publics – Projet de BHNS entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux (2 lots).»

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics attribués par la commission d'appel d'offres du 05 juin 2025.

Il s'agit de la réalisation des missions de contrôle technique (lot 01) et de coordination de sécurité et protection de la santé (lot 02) nécessaire à la bonne réalisation des études et travaux du BHNS entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot 01 : Mission de contrôle technique (CT)

A la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.P.G.F. de 49 600,00 € HT.

Lot 02 : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

A la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.Q.E. de 30 590,00 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2025 et suivants (section investissement).

Décision n°DB2025_051 : Appel d'offres ouvert – Attribution d'accords-cadres à bons de commande – Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (04 lots).»

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Appel d'offres ouvert – Attribution d'accords-cadres à bons de commande – Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (04 lots).

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les quatre accords-cadres à bons de commande avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot 01 : Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la CAPG (hors régie Sillages)

Au Groupement conjoint LEASYS France (mandataire) / SCP CHOPARD Cannes pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.D.E.D de 24 608,16 € HT.

Lot 02 : Véhicules utilitaires de type fourgonnette pour les besoins de la CAPG (hors régime Sillages)

Au Groupement conjoint LEASYS France (mandataire) / SCP CHOPARD Cannes pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.D.E.D de 29 636,16 € HT.

Lot 03 : Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la seule régime Sillages

Au Groupement conjoint LEASYS France (mandataire) / SCP CHOPARD Cannes pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.D.E.D de 4 101,36 € HT.

Lot 04 : Véhicules utilitaires de type fourgonnette pour les besoins de la seule régime Sillages

Au Groupement conjoint LEASYS France (mandataire) / SCP CHOPARD Cannes pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant D.D.E.D de 7 198,08 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2025 et suivants (section fonctionnement).

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Centre de surveillance urbain par M. Marc JAVAL du Département des Alpes-Maritimes**
- **Présentation de l'arrêté de brulage par le référent DFCI M. URTITI**
- **Présentation de l'évènement sportif Ride and Trail By Pays de Grasse**
- **Présentation des actions de lutte contre le harcèlement scolaire**

Fin de la séance à 17h15

Fait à Grasse, le 10 juin 2025

Le Président


Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

